

Demande à compléter
et à retourner datée et signée à
ECOCERT

Demande de dérogation Achat d'animaux non bio
Articles 9.2 à 9.4 du RCE 889/2008 ou Article 47 a et b du RCE 889/2008

- 1- **Dérogations selon les articles 9.2, 9.3 et 9.4 du RCE 889/2008 (instruites par Ecocert)**
La circulaire INAO 2009-01 donne délégation aux Organismes certificateurs sur l'article 9.4.

Cela concerne les dérogations pour :

- Constitution de Cheptel ;
 - Renouvellement du cheptel jusqu'à 10% du cheptel adulte pour les bovins et équidés ;
 - Renouvellement du cheptel jusqu'à 20% du cheptel adulte pour les ovins, caprins et porcins ;
 - Lorsqu'une unité de production compte moins de dix équidés ou bovins, ou moins de cinq porcins, ovins ou caprins, tout renouvellement visé plus haut est limité à un animal par an.
- Achat animaux hors AB au-delà des pourcentages autorisés (Au-delà de 10% pour les bovins et équidés ; Au-delà de 20% pour les ovins, caprins et porcins)

Les critères de dérogation sont les suivants:

- Extension importante d'élevage (au-delà de 30% du cheptel adulte dans l'année) ;
- Changement de race ;
- Nouvelle spécialisation du cheptel ;
- Races menacées d'abandon conformément à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission 30, auquel cas les animaux de ces races ne doivent pas nécessairement être nullipares.

- 2- **Dérogations selon les articles 47a et b du 889/2008 (instruites par l'INAO)**

Achat animaux/abeilles hors AB pour causes de mortalité

Les critères de dérogation sont les suivants:

- Le lien entre la mortalité des animaux ou des abeilles et une maladie ou une catastrophe est avéré ;
- Les animaux ou les abeilles ne sont pas disponibles en biologiques.

Afin que votre demande de dérogation puisse être traitée par les Services de l'INAO, nous vous demandons de retourner ce formulaire dûment complété à ECOCERT.



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (pensez le à remplir intégralement).

Raison sociale :
 Nom :
 CP et Ville :
 N° Tel : E-mail :

1- Votre demande de dérogation pour l'achat d'animaux hors AB (instruites par Ecocert)

- **Votre cheptel :** **Effectif cheptel adulte actuel :**
 (Espèce et type --> Ex : bovins laitiers)

Achat animaux hors AB : indiquer dans le tableau les achats d'animaux hors AB

Nombre*	Race	Type (génisses, agnelles, reines, essaïms** ...)	Age achat	Date achat prévue	Date vêlage prévue

*Tout animal acheté dans le circuit conventionnel doit subir une période de conversion pendant laquelle ni lui, ni sa production ne peuvent être vendus avec référence à l'Agriculture Biologique.
 ** Préciser la nature des essaïms (nus, sur cadre, avec ou sans cire biologique)

- **Motifs de l'achat des animaux / reines ou essaïms hors AB :**

- Constitution du cheptel
- Renouvellement du cheptel (< 10 % cheptel adulte bovin et équin ; < 20 % cheptel adulte ovin, caprin et porcin ; < 10% de reines et/ou essaïms.)
- Extension importante de cheptel (> 10 % cheptel adulte bovin et équin ; > 20 % cheptel adulte ovin, caprin et porcin ; > 10% de reines et/ou essaïms.)
- Changement de race
- Races menacées d'abandon conformément à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission 30, auquel cas les animaux de ces races ne doivent pas nécessairement être nullipares
- Renouvellement exceptionnel suite à un accident ou une mortalité élevée
 --> **Pour ce cas, veuillez compléter le point 2 suivant**

Date :

Signature :

Cadre réservé à ECO CERT SAS

Avis favorable
 Avis défavorable
 Date :
 Visa du Responsable de l'organisme de contrôle

Raison sociale :
 Nom :
 CP et Ville :
 N° Tel : E-mail :

2- Votre dérogation en cas de mortalité élevée des animaux ou des abeilles (instruites par l'INAO)

Vous devez joindre au formulaire de dérogation les justificatifs vétérinaires de la mortalité des animaux.

Veillez compléter les éléments suivants :

1 - La mortalité des animaux / des abeilles est liée à une maladie ou une catastrophe :

Oui Non

Préciser la nature de la maladie ou de la catastrophe :

 **Joindre les justificatifs vétérinaires.**

--> Préciser le nombre d'animaux morts :

Cas des abeilles, évaluer la quantité d'abeilles touchées :

2 - J'atteste que les animaux / reines ou essaims ne sont pas disponibles en biologiques :

Oui Non

Producteurs et/ou Organismes de développement contactés (en citer au moins 2) :

Nombre d'animaux achetés : (cf. page précédente, point 1)

Date :

Signature :

Cadre réservé à ECO-CERT SAS
 L'opérateur répond-il à l'ensemble des critères de l'art. 47.a et b ? OUI / NON
 Avis favorable
 Avis défavorable
 Date :
 Visa du Responsable de l'organisme de contrôle
 Commentaires éventuels :

Cadre réservé à l'INAO
 Dérogation accordée
 Dérogation refusée
 Date :
 Visa du Responsable de l'INAO